



BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONSEIL CITOYEN PRUNEL

S'ENGAGER POUR SON QUARTIER



MME

M.

NOM(S) : PRÉNOM(S) :

ADRESSE :

QUARTIER : CODE POSTAL :

PROFESSION : EMPLOYEUR :

TEL FIXE : PORTABLE :

COURRIEL :@.....

JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL CITOYEN PRUNEL :

Collège habitant

Collège associations et acteurs locaux

J'AUTORISE LA VILLE DE SAINT-DENIS À PRENDRE CONTACT AVEC MOI POUR :

M'informer des actualités concernant le Conseil Citoyen PRUNEL

Me communiquer toute information relative à l'actualité de la Ville

PAR : SMS

Courriel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, merci de nous donner votre accord : (signature)

J'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour me communiquer les informations relatives à l'avancement de ce projet.
 par sms par courriel

Les informations recueillies permettront à la Ville de Saint-Denis de désigner les membres du Conseil citoyen PRUNEL par tirage au sort, et de vous communiquer si nécessaire des informations relatives à l'avancement de ce projet. Vos données personnelles ne seront en aucun cas cédées ou transmises à des tiers.

Nous vous informons également que la présente collecte de données n'est pas une obligation et que vous pouvez à tout moment vous retirer de la liste de diffusion.

Le destinataire des données est la Direction des Grands Projets / Maison PRUNEL.

Vos données sont conservées pour toute la durée du projet Conseil citoyen PRUNEL et puis seront supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition aux informations qui vous concernent ainsi que du droit du retrait de votre consentement à tout moment, en vous adressant à : la Direction des Grands Projets ou à la Maison PRUNEL : 6 ter Boulevard Vauban et joignable au 0262 98 31 41.

Les prérequis pour y participer (vous devez remplir les conditions suivantes) :

- Etre âgé de 16 ans minimum (quel que soit votre collègue)

- **Pour le collègue habitant** résider dans l'un des 3 quartiers prioritaires suivants : Vauban, Bas Maréchal Leclerc, Butor)

- **Pour le collègue « associations et acteurs locaux » :**

• les associations et collectifs directement implantés sur l'un des 3 quartiers prioritaires suivants : Vauban, Bas Maréchal Leclerc, Butor)

• les acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein des 3 quartiers prioritaires suivants : Vauban, Bas Maréchal Leclerc, Butor)